



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	31	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 17 Février à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, et en vidéo conférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 08/02/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. HADDAD Edmond, M. SZWEC Eric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric

Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. SZWEC Eric (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François

Excusé(s) : M. PIN Daniel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLOBER Ernest

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri



Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Vu la délibération n°2020-042 portant détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence.

Considérant l'exposé du Président

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INDIQUE** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :
 - Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
 - Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- **HABILITE** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 21/02/2022
Le Président